

Raconter sa journée : des histoires de conversations dans la conversation

Diane Vincent et Laurent Perrin

Volume 29, numéro 1, 2001

Pratiques du récit oral

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/039434ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/039434ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Université du Québec à Montréal

ISSN

0710-0167 (imprimé)

1705-4591 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Vincent, D. & Perrin, L. (2001). Raconter sa journée : des histoires de conversations dans la conversation. *Revue québécoise de linguistique*, 29(1), 179–201. <https://doi.org/10.7202/039434ar>

Résumé de l'article

La conversation prend une forme spécifique lorsque des proches « racontent leur journée », récapitulent leurs occupations récentes. Cette forme tient notamment au fait que ces occupations sont généralement elles-mêmes des conversations. Elle est une activité conversationnelle qui a ses règles propres et mérite d'être prise en compte. Notre recherche repose sur des données qui 1^o font référence à des événements passés et sont donc fondamentalement **narratives**; 2^o font référence à des conversations et mettent ainsi en jeu des **paroles rapportées**; 3^o font référence au passé immédiat et portent donc sur des **événements banals**. L'analyse de ces conversations fournit l'occasion de contribuer à l'élaboration d'un cadre d'analyse des différentes productions narratives conversationnelles, en fonction notamment de leur potentiel informatif, narratif et argumentatif.

RACONTER SA JOURNÉE : DES HISTOIRES DE CONVERSATIONS DANS LA CONVERSATION*

Diane Vincent
Université Laval
Laurent Perrin
Université de Genève

1. Introduction

Discuter de problèmes d'intendance domestique, rendre compte de ses allées et venues, prendre des nouvelles les uns des autres ou des uns et des autres, commenter l'actualité sont autant d'activités conversationnelles auxquelles les individus s'adonnent quotidiennement avec leur proches. Parmi les diverses formes d'interaction verbale en face à face, les conversations familiales sont structurées selon des règles précises (liées par exemple, à l'organisation des tours de parole), et structurantes des relations entre les participants (par exemple, du droit de parole des enfants dans le cadre de diverses activités). Il est bien évident que ces règles interactionnelles ne sont pas unilatérales et sont au contraire hautement tributaires de qui on est et de celui à qui on s'adresse, de ce dont on parle, de la situation où on se trouve et de l'activité à laquelle on s'adonne. La conversation prend une forme spécifique lorsque des proches racontent leur journée, c'est-à-dire lorsqu'ils se réunissent, après avoir vaqué à leurs activités respectives, afin de s'interroger sur ce qu'ils ont vécu et de se récapituler mutuellement leurs occupations récentes.

Cette forme tient notamment au fait que les occupations auxquelles on s'adonne, et qu'on relate dans nos conversations familiales, sont généralement elles-mêmes des conversations (qui peuvent être familiales, professionnelles ou autres). Raconter sa journée est une activité conversationnelle qui consiste essentiellement à rendre compte d'autres conversations tenues précédemment. Les individus s'adonnent alors à une activité conversationnelle particulière

* Cette recherche fait partie d'un programme plus vaste subventionné par le Fonds FCAR du Québec et le Fonds National Suisse de la Recherche Scientifique (n° de requête 1215-61363.00).

consistant à la fois à rapporter et à relater des conversations. «Raconter sa journée» en relatant les conversations qui ont été tenues est une activité conversationnelle qui a ses propres règles et mérite d'être prise en compte.

Le discours rapporté et le récit vont de pair, selon Bakhtine 1977 : 166, «unis par des relations dynamiques complexes et tendues». Cette observation s'applique particulièrement bien aux conversations analysées dans cette étude, lesquelles rejoignent trois de nos préoccupations récentes (Perrin 1996b, 2000; Vincent et Dubois 1995, 1997; Vincent et Perrin 1998, 1999; Vincent 1995, 1996, 1997) : 1° elles font référence à des événements passés et sont donc fondamentalement **narratives**; 2° elles font référence à des conversations et mettent ainsi en jeu des **paroles rapportées**; 3° elles font référence au passé immédiat et portent donc sur des **événements banals**.

L'analyse de ces conversations du quotidien qui reposent sur la relation d'autres conversations du quotidien nous fournira l'occasion de contribuer à l'élaboration d'un cadre d'analyse des différentes formes de productions narratives conversationnelles, en fonction notamment de leur potentiel informatif, narratif et argumentatif.

2. Les données

En 1995, afin d'analyser la conversation quotidienne dans ses manifestations les plus ordinaires et régulières¹, nous avons constitué un corpus d'enregistrements auprès de quatre familles montréalaises (Vincent, Laforest et Martel 1995). Ces enregistrements montrent de quelle manière les participants occupent l'espace conversationnel en fonction de leurs relations intersubjectives et des activités en cours. En ce qui concerne cette étude en particulier, ces enregistrements révèlent aussi comment les participants parviennent à gérer, dans le cadre de leurs conversations, la représentation d'autres activités, essentiellement conversationnelles (voir aussi Laforest, dans le présent volume).

Nous avons extrait de ces quelque 50 heures d'enregistrement un corpus de discours narratifs — nous reviendrons au point 2 sur ce que nous avons considéré comme tel — et avons constaté que les récits du quotidien s'inscrivent

1 Le responsable de chacune des quatre familles sélectionnées a reçu comme consignes d'enregistrer, sur une période d'environ quinze jours, un éventail de ses activités quotidiennes habituelles faisant intervenir au moins deux participants, et de déclencher le magnétophone avant que soient mis en présence tous les participants attendus. Les informateurs ont principalement déclenché le magnétophone au moment des petits déjeuners et des soupers, lors d'activités ludiques ou pédagogiques avec les enfants, lors de la visite de proches ou de conversations téléphoniques aussi avec des proches.

dans un type d'activités conversationnelles particulier qui amène les proches à récapituler leurs expériences conversationnelles de la journée. En tant que «récits» d'expérience personnelle, ces comptes rendus de conversation émergent presque exclusivement lorsque les interlocuteurs sont disponibles et disposés à converser, c'est-à-dire lorsqu'ils ne sont pas préoccupés par des problèmes d'intendance domestique (gérer les horaires de chacun) ou par des activités non conversationnelles (réparer la tuyauterie). Ils s'inscrivent dans des activités qui demandent que les participants soient affranchis des préoccupations matérielles ou des actions non verbales contraignantes; chez nos informateurs, elles ont généralement lieu au moment du souper ou dans la soirée (voir Vincent 1998)².

Ce corpus de discours narratifs tirés de conversations familiales nous a placés devant un ensemble inhabituel de données. Bien que les extraits en question soient incontestablement d'ordre narratif, 1° ils ne font que rarement référence à une histoire exceptionnelle; 2° ils renvoient très majoritairement à un passé immédiat; 3° ils sont essentiellement constitués de discours rapportés, plus précisément de conversations relatées, au style direct ou indirect.

1° Pour la plupart des gens, la vie de tous les jours ne tient pas à une succession d'expériences exaltantes : nous ne sommes pas Indiana Jones ou Calamity Jane et nous n'aspérons pas à le devenir, privilégiant le plus souvent une «vie bien tranquille» (Vincent 2000). Nous ne relatons les grandes histoires de notre vie qu'avec des gens peu connus et dans des circonstances particulières : les habitués de la maisonnée connaissent déjà toutes nos aventures exceptionnelles, nos histoires d'accidents graves, de maladies, de naissances, de mariages, de divorces, etc. Les récits qui émergent de nos conversations familiales³ nourrissent des événements de tous les jours, qui s'inscrivent dans la continuité du temps qui passe avec nos proches.

2° Par définition, lorsqu'on raconte sa journée, on fait appel à des événements récents. L'énoncé stéréotypé «Et puis, quoi de neuf?» montre bien que l'intérêt réside justement dans le «neuf» plutôt que dans le «vieux», laissant au second plan — ou plutôt redéfinissant — le racontable ou le mémorable. L'allocutaire n'attend pas du locuteur qu'il l'étonne, mais bien qu'il l'informe de ce qui s'est passé récemment. L'insolite ou l'amusant émergera, s'il y a lieu, dans ce cadre de racontabilité relative, où les règles conversationnelles sont assujetties au maintien du contact verbal entre les interlocuteurs. Or, il semble que le contact se maintient notamment lorsqu'on se fait part des contacts qu'on a eus récemment avec autrui.

2 Lors des petits déjeuners, les activités conversationnelles visent plutôt la gestion des activités à venir et sont peu propices à l'émergence de discours narratifs.

3 Le terme «familial» doit être entendu dans un sens large, soit «représentatif d'un ensemble d'individus qui partagent des pratiques domestiques communes».

3° Étant donné que la conversation occupe une part importante de nos activités, il n'est pas étonnant que la conversation rapportée occupe une part importante de la récapitulation de nos expériences⁴. Connaître l'évènement, c'est avoir accès à ce que les protagonistes se sont dit. La parole rapportée semble être le meilleur moyen d'avoir accès à ce que les protagonistes ont fait en même temps qu'à leurs états psychologiques et à ce qu'ils se sont dit. Ce qui peut être étonnant, pour l'analyste seulement, c'est le degré d'élaboration de ces conversations relatées.

Les quelque 500 extraits qui constituent l'ensemble des données sont autant de récapitulations d'expériences passées où les conversations foisonnent. Mais comment situer ces productions par rapport à la conception canonique du récit?

3. Récit ou compte rendu?

La conception labovienne du récit («narrative» ou «storytelling») repose sur une définition relativement étroite (bien qu'imprécise, voir Bres dans ce volume même) de l'évènement narratif, définition qui met en relation une séquence d'énoncés et une succession d'évènements censés relever de l'expérience passée du locuteur. Cette conception se veut, à la base, assez simple : «We have defined narrative informally as one method of recapitulating past experience by matching a verbal sequence of clauses to the sequence of events which actually occurred» (Labov et Waletzky 1967 : 20). Labov et Waletzky conçoivent le récit comme la simple récapitulation discursive d'une expérience personnelle constituée d'évènements consécutifs et comportant idéalement six composantes (le résumé, l'orientation, l'évaluation, les évènements narratifs, le résultat et la chute) articulées selon des règles précises de manière à engendrer une intrigue répondant à des critères de racontabilité et de mémorabilité.

Les récits sur lesquels sont fondés ce modèle ont contribué à déterminer la conception «canonique» du récit oral. Renvoyant à des histoires inhabituelles, les récits de dangers de mort qu'ils ont analysés confortent l'intuition d'un prototype du récit fondé sur le dénouement d'une intrigue qui maintient l'auditeur en haleine. Bon nombre de chercheurs proposent d'appeler compte rendu, anecdote, relation, description d'actions, etc., les discours qui tendent à récapituler une expérience passée en suivant l'ordre chronologique des évènements, mais sans engendrer ni complication, ni dénouement, ni transformation ou autres effets

4 Nous ne croyons pas que cette attitude soit universelle, bien au contraire! Elle est socialement et culturellement déterminée. Les observations que nous faisons sont donc limitées à notre communauté.

dramatiques (voir entre autres Adam 1994, Gülich et Quasthoff 1986, Horvath 1989, Roulet 1989). À l'instar de Filliettaz, qui reprend les termes de Gülich et Quasthoff (voir dans ce volume même), notre approche est fondée sur une opposition graduelle, un continuum sans frontières délimitées entre les récits au sens le plus strict, d'une part, et les comptes rendus au sens large d'autre part, opposition qui s'établit selon plusieurs traits de narrativité qui restent en grande partie à établir. Quoi qu'il en soit, les oppositions que nous ferons entre récit et compte rendu ne seront pas absolues, mais graduelles.

La discussion portera en particulier sur la racontabilité et la mémorabilité des événements narratifs, c'est-à-dire sur certaines propriétés des «complicating actions», que Labov définit, à la base, de la manière suivante : «A clause of complicating action is a sequential clause that reports a next event in response to a potential question: "And what happened [then]?"» (Labov 1997: 402). Les «complicating actions» constituent à la fois l'armature chronologique et logique du récit. C'est le réseau de relations temporelles et causales qu'ils mettent en jeu qui rend le discours reconnaissable («recognizable») comme genre narratif (voir Sacks 1992). Mais encore faut-il que le récit réponde aux attentes de l'auditeur, que l'histoire soit jugée digne d'être racontée. Chez Labov, la notion de racontabilité se pose en ces termes :

The original concept [of reportability] is that telling a narrative requires a person to occupy more social space than in other conversational exchanges — to hold the floor longer — and the narrative must carry enough interest for the audience to justify this action. Otherwise, an implicit or explicit «So what?» is in order, with the implication that the speaker has violated social norms by making this unjustified claim.
Labov 1997 : 405

La racontabilité peut reposer sur un unique événement narratif qui justifie à lui seul tout l'espace discursif occupé par le récit : «The most reportable event is the event that is less common than any other in the narrative and has the greatest effect upon the needs and desires of the participants in the narrative» (Labov 1997 : 406), l'espace restant étant intégralement consacré à mettre en valeur cet événement. Comme dit Goffman 1973 : 36, «l'acteur incorpore à son activité des signes qui donnent un éclat et un relief dramatiques à des faits qui, autrement, pourraient passer inaperçus ou ne pas être compris».

La notion de racontabilité va souvent de pair avec celle de mémorabilité dans la mesure où raconter une histoire personnelle, c'est faire resurgir dans le présent un événement marquant qui appartient à un passé souvent lointain. Toujours selon Labov :

A narrative of personal experience is a report of a sequence of events that have entered into the biography of the speaker (...) It will turn out that events that have entered into the speaker's biography are emotionally and socially evaluated and so transformed from raw experience.

Labov 1997 : 399

Mais peut-on définir objectivement ce qui est digne de faire partie de la biographie personnelle d'un individu? Que mémorise-t-il afin de pouvoir le relater quand les circonstances seront favorables? Les expériences personnelles n'entrent pas toutes au même titre dans la biographie des individus. Certaines s'y inscriront, d'autres non, en fonction, peut-être, d'un critère probabiliste selon lequel, toutes choses égales, plus la probabilité que survienne un événement dans la vie d'un individu est faible, plus ce dernier est susceptible de s'en souvenir. Dans une étude antérieure (Vincent 1996), les événements relatés ont été sommairement classés en trois catégories, selon ce principe probabiliste.

1° Les événements exceptionnels modifient de façon «dramatique» le cours normal de la vie d'un individu et sont inoubliables : un accident d'avion, une maladie, un divorce, un mariage, un hold-up, une catastrophe naturelle, un gain important à la loterie; 2° Dans la catégorie intermédiaire entrent des événements inhabituels, mais qui n'ont pas d'incidence grave sur le déroulement de l'histoire personnelle de l'acteur : les «premières fois» (l'arrivée du premier téléviseur, l'achat de la première voiture), les maladies ou blessures mineures, les altercations, les faits inusités et les aventures bizarres; 3° Les événements considérés comme banals sont les faits les plus ordinaires de la vie quotidienne («j'ai mangé du brocoli», «j'ai brisé une tasse») ou les événements qui ne se sont pas produits («j'ai failli avoir un accident», «j'ai cru voir une vedette». (Vincent 1996 : 30-31)

Racontabilité et mémorabilité sont donc liées, surtout lorsqu'il s'agit de rappeler des histoires qui ont été déterminantes dans la vie des individus⁵. La première notion porte avant tout sur les effets de certains procédés discursifs et des marques linguistiques attestant la valeur que les interlocuteurs accordent à l'histoire relatée, alors que la seconde fait référence à ce que vivent les humains sur une échelle historique. Mais toutes deux appuient l'intuition que les discours de forme narrative, fondés sur la présentation progressive des événements d'une histoire, ne sont pas d'égal intérêt pour le narrataire et ne peuvent pas être justifiés en toutes circonstances.

5 Souvent, mais pas toujours : lorsqu'un individu, lassé de raconter son histoire, n'y met pas toute l'énergie nécessaire pour en montrer le caractère exceptionnel, la banalisation des événements exceptionnels montre que la mémorabilité peut ne pas être accompagnée de stratégies de racontabilité adéquates. Inversement, un narrateur peut déployer toutes les stratégies pour faire d'un fait banal un récit exceptionnel.

Dans les faits, pour être autorisé à occuper l'espace discursif exigé par la mise en intrigue des événements relatés, tout récit canonique doit être à même de satisfaire aux exigences des deux questions qu'à la fois il suscite et auxquelles il cherche à répondre. Pour satisfaire aux exigences de la première question («And what happened?») — soit spontanément, soit à la demande du narrataire — le récit doit mettre en scène une série d'événements susceptibles de se dérouler consécutivement et, du même coup, de lui permettre d'assumer son rôle de narrateur : «*A reportable event is one that justifies the automatic reassignment of speaker role to the narrator*» (Labov 1997 : 406). Autrement dit, par l'enchaînement des énoncés narratifs, le narrateur répond à une succession de «And what happened?». Chaque nouvel énoncé narratif prétend à la fois répondre et re-susciter cette question jusqu'à la chute du récit. Pour satisfaire aux exigences de la seconde question («So what?»), le locuteur doit mettre en jeu au moins un événement qui se démarque des autres («The most reportable event»), événement que l'auditeur attend pour ne pas récuser tout le récit.

Nous postulons que si le récit au sens strict, en mettant en scène une histoire palpitante, racontable, mémorable, doit impérativement répondre par avance et ainsi éviter la question «So what», le compte rendu, quant à lui, tendrait plutôt à informer de ce qui s'est passé (par exemple dans la journée), c'est-à-dire à se contenter de répondre à la question «And what happened». Les exemples 1 et 2 tendent respectivement vers l'un et l'autre des deux pôles.

(1) **La tasse de thé**⁶ (1995, act.4: 24)

- | | | |
|---|------|---|
| 1 | | Moi je me rappelle jeune une fois j'avais fait à semblant que j'avais bu dans la tasse à thé à la mère. |
| 2 | N | Elle a pogné sa tasse de thé <A. ah mon-doux-Seigneur.> |
| 3 | N | Elle a jeté sa tasse de thé |
| 4 | → NX | puis elle a dit «La prochaine fois elle dit je te la lance dans la face elle dit bois pas dans ma tasse de thé». (rire) |
| 5 | NX | J'ai dit «La mère j'ai fait' semblant» |

6 Pour cette étude, nous ne présenterons que des extraits dont la majorité des événements narratifs sont verbaux. Les actes narratifs (N) et les énoncés rapportés (X) sont identifiés à titre indicatif pour faciliter l'interprétation des exemples; les énoncés commentés sont pointés d'une flèche (→). Les conventions de transcription sont les suivantes. La transcription suit les règles orthographiques standard afin de faciliter la lecture des exemples. La ponctuation correspond à peu près au découpage des syntagmes prosodiques : la virgule indique une rupture majeure, et le point un intonème terminal. Les commentaires du transcripteur sur la situation de communication sont entre parenthèses; ceux des analystes sont entre crochets. Les signaux en fond de scène sont entre chevrons (<>). Les deux points (:) indiquent un allongement de la syllabe ou une hésitation. Nous identifions par une lettre le responsable de chaque intervention lorsqu'il y a un dialogue.

- 6 elle a jeté sa tasse de thé au cas que que: j'aurais pas fait'
 semblant. (rire) Dédaigneuse la mère.
- 7 NX J'ai dit «Je suis ta fille j'ai pas de microbes».
- 8 NX Elle dit «C'est pas grave ça. Des microbes elle dit il y en a
 partout».

Au cours d'une discussion, les interlocuteurs se prononcent ici sur le plaisir que certains éprouvent à ce que leurs enfants boivent sans cesse dans leur verre. Une locutrice illustre, par un récit, à quel point sa mère détestait cela. L'histoire est située dans un passé lointain et l'énoncé «Moi je me rappelle» rend explicite son caractère mémorable. Le récit porte à la fois sur des actions non verbales et sur des actes de parole. Il comporte aussi bon nombre d'évaluations, qui se manifestent par les rires, les répétitions, les qualificatifs et aussi l'exclamation produite par l'interlocuteur (ligne 2). L'énoncé de la ligne 4 porte certainement sur l'évènement le plus racontable, sur le point culminant du récit. L'exemple (1) montre un récit qui est à la fois racontable et mémorable, satisfaisant ainsi aux exigences de la narrativité. L'exemple (2) est tout à fait différent :

(2) **J'ai assez faim**⁷ (7'95, act.3: 3)

- 1 Brigitte elle m'appelle à midi
- 2 NX elle dit «Maman elle dit j'ai assez [très] faim, j'ai pas
 déjeuné puis elle dit t'as-tu du lunch de fait?»
- 3 N J'ai dit «On va s'organiser ma grande».
- 4 NX Parce-que elle dit «En arrivant moi elle dit faut je mange elle
 dit je recommence à une heure». (2sec.) <(rire)>
- 5 Elle a été ici : à peine quarante-cinq minutes. (3 sec.)

Au cours d'une conversation, la locutrice fait savoir à son mari que leur fille est venue manger à la maison le midi même. Ce fait n'est pas inhabituel, si on se fie à la fréquence des visites de la fille à ses parents au cours des deux semaines qu'a duré l'enquête. L'histoire appartient au passé immédiat et ne semble pas comporter d'évènement racontable ou mémorable, à moins de prêter des intentions improbables à la narratrice. Plutôt que de se contenter d'informer son mari de la venue de leur fille par le truchement d'un simple acte de parole, la locutrice a choisi de mettre en intrigue l'évènement qui correspond à l'invitation à dîner. La forme est donc bien narrative; les rôles de narrateur et de narrataire sont ratifiés et aucune sanction (un éventuel «So what?») ne condamne cette

⁷ Il ne faut pas s'étonner des nombreuses et longues brèches que l'on trouve dans les extraits. La plupart du temps, les locuteurs sont en train de manger; les brèches ne signalent aucun malaise et les interlocuteurs n'en profitent pas pour prendre la parole.

production discursive. Ce genre de discours narratif, bien que n'étant pas un récit au sens canonique du terme, est néanmoins autorisé, dans ce type de contexte et d'activité conversationnelle. Cet exemple, qui se situe à l'extrême pôle du compte rendu sur notre continuum, ne vise qu'à faire part d'un événement qu'on ne peut qualifier de marquant, mais que la locutrice n'a aucune raison de cacher à son mari. C'est aussi cela, raconter sa journée.

À l'instar de Sacks et de Labov, nous soutenons que la racontabilité et la mémorabilité dépendent du cadre interactionnel, de la situation de communication, qui peut favoriser selon les cas l'émergence de récits d'expériences parfois exceptionnelles, parfois plus ordinaires et banales. Ainsi, les entrevues sociolinguistiques encouragent l'informateur à remonter dans son passé pour faire part des moments les plus marquants de sa vie, mais incitent peu à relater les événements du quotidien. Et inversement, les conversations familiales sont truffées de récits du quotidien et rejettent les histoires mémorables, déjà mille fois ressassées. Cette dynamique interactionnelle permet d'expliquer que des récits de faits ordinaires puissent être accompagnés de marques linguistiques qui témoignent de l'intérêt de l'auditeur — des signaux de fond de scène et des exclamations notamment (Vincent, Laforest et Nicole 1995; Laforest 1996) — et sont rarement sanctionnés d'un «So what?» réprobateur.

Il faut aussi noter que les récits de parole ne relatent que très rarement une histoire qui aura modifié le cours de la vie des individus (si on met à part les demandes en mariage, les entretiens d'embauche, etc.). Les comptes rendus de parole du quotidien s'inscrivent dans la continuité, la permanence des relations avec autrui. Ils sont ordinaires, mais fondateurs des liens qui soudent les êtres proches.

4. Entre récit et compte rendu

Les comptes rendus que nous avons analysés portent essentiellement sur des conversations et sont donc surtout constitués d'échanges rapportés, c'est-à-dire de tours de parole ordonnés chronologiquement et causalement de manière à reconstituer une conversation qui a eu lieu dans le passé. Ces comptes rendus de conversations sont systématiquement produits à des fins informatives à la base, ce qui ne les empêche pas d'avoir d'autres objectifs, notamment narratifs ou argumentatifs. En d'autres termes, ils visent tous à informer de ce qui s'est passé durant la journée, mais ils peuvent aussi faire ressortir tel ou tel événement de l'histoire relatée, ce qui augmente leur niveau de racontabilité, ou encore étayer argumentativement les propos du locuteur dans l'interaction effective.

Nous allons maintenant tenter d'évaluer dans quelles conditions ces comptes rendus de conversations contribuent strictement à informer l'interlocuteur de ce qui s'est passé, à raconter une bonne histoire ou à alimenter une argumentation du locuteur.

4.1 Les comptes rendus purement informatifs, à faible degré de racontabilité

L'exemple (2) (**J'ai assez faim**) répond à la définition minimale du compte rendu informatif. Il fait état d'événements qui ne sauraient assurer la racontabilité d'un récit canonique, mais qui semblent néanmoins dignes d'être mis en intrigue afin d'informer l'interlocuteur de ce qui s'est produit. L'exemple qui suit, bien que plus développé, entre dans la même catégorie :

(3) **Un vieux monsieur en bicyclette à pédales** (2'95, act.17: 5)

- 1 À matin quand j'étais chez Gilbert <hum> un vieux monsieur
 qui a passé en bicyclette à pédales (pause 2 sec.) <ah oui?> Il
 était au petit restaurant <hum>
- 2 N là il est venu me voir.
- 3 NX Il dit: «Le restaurant il est-tu fermé pour longtemps?»
- 4 NX J'ai dit «Je pense qu'il rouvrira plus». (pause 3 sec.)
- 5 NX Il dit «Ça fait tellement longtemps je vais là le matin moi. Il
 dit d-habitude il s'en va l'hiver mais il rouvre au printemps.
 Mais là il y a des annonces à *vendre* partout». <ah oui?>
- 6 Tu-sais le restaurant il y a des pancartes <humhum> puis il-
 y-a personne dedans là.
- 7 NX Il dit «Ah bien il dit ça va faire drôle il va falloir je change
 ma run. Il dit vous avez une belle maison». (rire)
- 8 NX J'ai dit «Ah oui vous trouvez?»
- 9 NX il dit «Hey c'est grand hein?»
- 10 NX Mais j'ai dit «C'est pas à moi la maison j'ai dit moi je fais
 rien-que: je suis un homme d'entretien là je viens ici' pour
 faire du ménage puis»
- 11 NX «Ah ah il dit c'est pas à vous. Il dit non mais il dit: (pause
 3 sec.) il dit je vous ai vu sortir de d'là».
- 12 NX J'ai dit «Bien oui je vous l'ai dit j: moi je s: c'est c'est un
 quelqu'un que je connais puis je suis comme engagé par lui.
 Lui il s'en va en voyage ces affaires là puis moi je viens ici
 puis»
- 13 NX «Ah il dit vous êtes son homme de confiance».

- 14 NX «Bien on peut dire: comme ça»
- 15 NX «Ah il dit OK OK. Il dit comme ça il dit vous vous auriez pas les moyens de vous payer une maison comme ça»
- 16 NX «J'aurais pas les moyens (rire). J'aurais même pas les moyens de payer les taxes sur cette maison là moi je pense».
- 17 Fait-qu'il avait du fun. Là il commençait à me parler que ça faisait longtemps qu'il voyageait dans ce bout'-là qu'il restait là ça faisait <ah oui> quarante ans puis: ça avait bien changé. Fait-que là à un moment donné (son)
- 18 NX «Ah il dit je vais vous laisser travailler d'abord vu que vous êtes un homme à gages».
- 19 Il appelle ça un homme à gages.
- 20 NX Il dit «Vu que vous êtes un homme à gages mais il dit je vous remercie beaucoup de m'avoir parlé il dit ça m'a fait' beaucoup de bien de parler avec quelqu'un ce matin».
- 21 N Il a reparti avec son bicycle puis il s'est en allé.

Le locuteur relate une conversation à bâtons rompus avec un inconnu, un «vieux monsieur qui a passé en bicycle à pédales». Cette conversation n'a rien d'exceptionnel en soi. Aucun acte de parole rapporté ne se démarque des autres, de manière à assurer une quelconque racontabilité au compte rendu. Pour Labov, «dès lors qu'un événement devient plus ou moins commun, qu'il cesse de violer une règle de comportement établie, il perd son caractère mémorable» (Labov 1978 : 307). Autrement dit, les comptes rendus (2) et (3), qui sont tous deux assez plats, tant sur le plan de l'insolite des conversations relatées que sur celui de leur mise en valeur, ne pourraient être qualifiés de racontables ou de mémorables. On pourrait discuter longuement de ce qu'est un événement banal ou commun, par opposition à un événement racontable ou mémorable. Il en ressortirait sans aucun doute que ces derniers exemples n'ont qu'un très faible degré de racontabilité et ne visent donc fondamentalement qu'à informer l'interlocuteur de ce qui est survenu durant la journée. Sur une échelle de racontabilité, les exemples (2) et (3) seraient proches du degré zéro.

Mais ce qui est proche du zéro est tout de même orienté, bien que d'assez loin et assez faiblement, sur l'axe de la racontabilité. Quoi qu'on en dise, cette conversation, non seulement a eu lieu durant la journée, mais a été jugée digne d'être relatée, et ceci non sans susciter un intérêt certain de la narrataire, qui encourage, par ses signaux d'écoute, le narrateur à poursuivre son discours. Preuve que l'activité conversationnelle consistant à raconter sa journée permet, favorise même, la relation d'événements peu mémorables. Il en serait allé différemment si le locuteur avait commencé son discours par «L'an passé quand

j'étais chez Gilbert» plutôt que par «À matin quand j'étais chez Gilbert». Cette histoire n'est donc racontable qu'à l'échelle d'une journée ordinaire et dans le cadre de la relation particulière qui unit les interlocuteurs. Elle ne le serait plus à l'échelle d'une année ou d'une vie, ou même à l'échelle d'une journée palpitante, ou encore en présence d'interlocuteurs inconnus.

Ce genre de mise en récit minimale tient notamment au fait que le discours rapporté en style direct a pour effet de donner une ampleur à l'histoire en l'atomisant, au sens de Gülich et Quasthoff 1986 : 223 :

Note that the use of direct speech can also be seen as a special case of atomization [...]: The flow of actions/events is broken down into very small units by representing single speech acts⁸.

L'atomisation contribue à la dramatisation des événements, ne serait-ce que par l'espace discursif qui leur est consacré et par l'accumulation de détails. De plus, le discours rapporté en style direct consiste en effet à reproduire matériellement, jusqu'aux détails les plus infimes, le discours objet auquel il réfère, et ce faisant à contribuer à la dramatisation des événements en les plaçant pour ainsi dire sous les yeux du narrataire (voir à ce sujet Perrin 1996b). Dans l'exemple (2), où la mère raconte au père que leur fille est venue manger à la maison le midi, l'atomisation porte alors sur une portion de l'interaction, l'invitation (ou plutôt l'auto-invitation) à dîner, en focalisant l'attention sur trois tours de parole séquencés, uniques événements narratifs de ce compte rendu. Dans l'exemple (3), l'atomisation porte sur l'ensemble d'une interaction constituée de 15 tours de parole, qui représentent également les seuls événements narratifs du compte rendu (si on excepte le tout premier énoncé, «Il est venu me voir», qui renvoie à une action non verbale). Le discours rapporté en style direct, de par sa faculté de reproduire matériellement une conversation et donc d'atomiser l'histoire relatée, permet d'assurer la mise en récit des événements en toute circonstance, quelle que soit leur banalité intrinsèque, en leur imputant un faible degré de racontabilité.

4.2 Les comptes rendus à effets racontables

Au cours d'une journée ordinaire, les rencontres que l'on fait et les événements qui se produisent sont certes majoritairement banals et ne modifient pas notre vie, mais ils ne sont pas non plus toujours dépourvus d'originalité et d'intérêt, c'est-à-dire de racontabilité. En particulier les conversations auxquelles

⁸ Les auteurs associent l'atomisation au style direct. Nous préférons parler de discours rapporté sans distinguer le style parce que certains énoncés sont émis au style indirect dans notre corpus.

on a participé foisonnent de mini-événements de l'ordre du trait d'esprit ou de la figure, de la réplique cocasse ou insolente, susceptibles de rendre un compte rendu racontable. On aura ri, on se sera fâché ou attristé, à cause de paroles qui seront plus tard jouées, grâce au procédé du discours rapporté, et assureront ainsi la racontabilité de nos récits du quotidien. Les jeux de mots, les insultes, les paroles gratifiantes ou intrigantes qu'on aura récoltées ici ou là alimentent prioritairement certains comptes rendus que nous avons analysés. Les exemples suivants en témoignent :

(4) **Je me suis fait' dire que j'étais grosse** (7'95, act.14: 6)

- 1 B. Hey je me suis fait' dire j'étais grosse par ()
- 2 A. C'est vrai!
- 3 D. (rire) C'est vrai!
- 4 B. rrrrr. Veux-tu je te mange la face?
- 5 A. Qui? Pourquoi qu'elle t'a dit ça à quel sujet?
- 6 B. Bien c'est sûr elle est grosse de même là tu-sais.
- 7 → NX Elle dit elle me regarde dans les yeux «Ah tu t'en viens bien».
- 8 → NX Je la regarde j'ai dit «Hey le pic là, sèche».
- 9 Hey. Mais elle a s: c'est une bonne amie.
- 10 A. Franchement là tu te laisses aller.

Insulter quelqu'un ou se faire insulter est un événement digne d'intérêt. Ainsi, l'exemple (4) ne peut être mis sur le même plan que les exemples (2) et (3), malgré un niveau de banalité comparable dans l'absolu. La racontabilité se traduit d'ailleurs ici par une importante mise en scène : l'introduction de l'histoire (ligne 1), sa suspension (lignes 2, 3, 4, 6), l'invitation à poursuivre (ligne 5), véritable «*And what happened?*», ainsi que le premier énoncé narratif («elle me regarde dans les yeux») annoncent ici des événements mémorables ou tout au moins racontables. Les attentes ne seront pas déçues : l'insulte en 7 et la réplique à l'insulte en 8 sont autant de tours de paroles qui assurent à eux seuls la racontabilité du compte rendu, dont témoignent par ailleurs les commentaires sarcastiques des narrataires (lignes 2, 3 et 10). Rien n'obligeait la locutrice à se mettre ainsi à la fois en vue et en difficulté, mais ce fut l'occasion pour elle de raconter une bonne histoire, quitte à faire l'objet de la risée générale.

Bien qu'il n'ait rien d'une insulte et tienne davantage à une forme d'humour ou d'ironie, l'exemple suivant fonde également sa racontabilité sur un tour de parole peu ordinaire :

(5) **Mononcle Guy** (2'95, act.12: 5)

- 1 A. Ta mère toi elle avait rien de neuf?
- 2 B. Bien elle m'a parlé de mononcle Guy.

- 3 A. Qu'est-ce-qu'il a il est malade?
 4 N B. Non hier il est. Maman a passé sa balayeuse
 5 elle était rendue dans sa chambre
 6 N puis le téléphone a sonné
 7 N elle a répondu.
 8 NX Il dit «T'es où?»
 9 C'était mononcle Guy.
 10 NX Il dit «T'es où?».
 11 NX Bien elle dit «Je passe ma balayeuse dans ma chambre
 pourquoi?»
 12 → NX Il dit «Moi il dit je suis dans la véranda puis je mange des
 carottes». <(rire)>
 13 → N Elle part à rire.
 14 NX Il dit «Je cogne puis tu tu m'entends pas».
 15 NX Fait-qu'elle dit «Attends minute je vais y aller».
 16 Il mangeait des carottes.
 17 → A. «Dans véranda puis je mange des carottes». (en riant)

Ici la locutrice raconte à son mari une anecdote amusante où l'oncle Guy a téléphoné à sa soeur (la mère de la locutrice), probablement à partir d'un cellulaire, pour qu'elle lui ouvre la porte. La racontabilité du compte rendu tient alors principalement à la réplique où l'oncle Guy, dans l'énoncé 12, informe sa soeur qu'il est en train de manger des carottes sur la véranda de cette dernière. C'est la cocasserie et peut-être l'ironie de ce tour de parole de l'oncle Guy — amusant de par la gratuité de ce qu'il exprime et son impropriété situationnelle — qui rend le compte rendu racontable aux yeux de la locutrice et de sa mère en 13, et aux yeux du narrataire qui le reproduit, en 17. Cette cocasserie est aussi mise en valeur par le détail des nombreux actes de parole rapportés qui conduisent à la résolution de l'histoire en 7, 8, 10, 11, 12, 14, 15. Voici un autre exemple du même type :

(6) **On va dire comme Marcel** (2'95, act.27: 6)

- 1 A. On va dire comme Marcel criss oui.
 2 B. Quoi?
 3 N A. Parce-qu'il a changé ses lunettes l'autre fois.
 4 NX «J'ai changé mes lunettes puis quand j'y ai été j'ai dit à la
 femme.»
 5 NX Elle dit: «Les nouvelles montures puis ci puis ça».
 6 → NX Il dit «Fournissez vous le doigt avec».
 7 → NX Elle dit «Comment ça?»

- 8 → NX Il dit «Criss j'ai tout le temps le doigt pour me remonter ça.
Ça me descend dans la face.»
9 → B. Il a dit ça Marcel. <oui> Il est drôle lui. (pause 2 sec.)

L'exemple (6) rend compte d'une conversation dont l'intérêt tient essentiellement aux répliques de Marcel en 6 et 8 — confirmées d'ailleurs par les interlocuteurs en 9. Les tours de parole rapportés mettent ici en jeu une sorte d'hyperbole ou d'ironie qui assure leur racontabilité et, par voie de conséquence, leur capacité à justifier l'ensemble de ce compte rendu⁹. Mais dans ce cas, le discours rapporté assure aussi la racontabilité du récit d'une tout autre manière, par le moyen de ce que nous avons défini comme une citation à valeur **appréciative**¹⁰. Ainsi l'énoncé (7), à côté de sa fonction narrative, vise encore à faire valoir les tours de parole de Marcel, mais cette fois par le truchement d'une réplique attestant la stupéfaction (et sans doute l'incompréhension) de la vendeuse dans l'histoire. L'exemple suivant fonctionne sur un schéma analogue :

(7) **Visite chez la dermatologue** (1'95, act.2: 11)

- 1 A. Hier: quand je l'ai amené chez la dermatologue Simon il y a des jeux d'enfant là tu-sais des blocs puis ils rassemblent ça puis au bout de ces blocs-là c'est rond. [...]
2 N A. Là mon Simon prend ça
3 N il lève ça
4 NX il dit «Regarde maman il dit c'est comme les molécules il dit qui sont à l'intérieur de notre corps».
5 → NX La secrétaire elle dit «J'aurais pensé qu'il aurait dit n'importe quoi excepté ça». (en riant)
6 Elle est restée surpris.

Dans l'exemple (7), la locutrice relate une conversation où son fils s'est illustré par un tour de parole inattendu dans la bouche d'un enfant de cinq ans. L'énoncé 4 reproduit incontestablement l'évènement le plus racontable de cette histoire, celui qui motive tout le récit aux yeux de la locutrice. Et pour ajouter encore à sa valeur, la mère rapporte ensuite la réplique de la secrétaire (ligne 5), qui n'est pas motivée principalement par sa fonction narrative (pourtant incontestable). Ce qui justifie le tour de parole de la secrétaire dans le récit de la mère, c'est qu'il vise à accentuer, par l'intermédiaire d'un point de vue

9 Sur la question des figures de rhétorique et de l'ironie, voir Perrin 1996b.

10 Dans Vincent et Perrin 1998, 1999, nous soutenons qu'à côté de sa fonction proprement **narrative**, qui lui permet de reproduire les actes de parole constitutifs d'une conversation relatée, le discours rapporté peut avoir en outre notamment une fonction **appréciative** lorsqu'il tend à mettre en valeur un évènement relaté par le biais du jugement d'un personnage de l'histoire.

intradiégétique (intégré à l'histoire relatée), la racontabilité de l'acte de parole imputé au fils. Dans ce cas, le discours rapporté contribue à la dramatisation de l'histoire en introduisant un point de vue sur un événement relaté précédemment.

Derrière leur singularité respective, les exemples (4) à (7) possèdent un ensemble de propriétés communes, qui les situent quelque part à mi-chemin entre compte rendu et récit, en ce qu'ils relatent une conversation récente, qui n'est pas vraiment mémorable, mais dont le narrateur cherche néanmoins à accentuer la racontabilité. Moins incongrue que pour les exemples (2) et (3), une contextualisation du type «L'an passé» ou «Je me souviens une fois» semble alors concevable, dans un contexte où il serait question de souligner l'originalité de l'oncle Guy, la verve de Marcel ou l'intelligence de l'enfant. Dans un contexte où il est simplement question de rendre compte de ses occupations de la journée, ces exemples permettent au moins au locuteur de signaler que ses proches sont égaux à eux-mêmes, à la hauteur de leur réputation (arrogants, doués, cabotins, drôles, etc.).

4.3 Les comptes rendus à effet d'autorité

À côté de nos deux premiers groupes d'exemples, il faut encore tenir compte d'un certain nombre de comptes rendus qui ne semblent voués ni à assurer la racontabilité d'un récit, ni même simplement à informer de ce qui s'est passé durant la journée, mais qui visent en revanche à contextualiser dans une conversation passée une information ou une opinion que le locuteur cherche en fait à communiquer dans l'interaction effective. Les comptes rendus en question sont parfois peu élaborés dans leur ampleur, car ils ne reproduisent aucun acte de parole racontable ou mémorable et ne contiennent aucune évaluation portant sur le fait que quelqu'un a dit quelque chose. Leur raison d'être ne tient pas tant à la racontabilité de certains tours de parole rapportés qu'à leur capacité de renforcer, par leur fonction d'argument d'autorité¹¹, ce que le locuteur cherche personnellement à communiquer. Considérons à ce sujet l'exemple suivant, où la locutrice rend compte d'une conversation téléphonique qu'elle vient tout juste de tenir avec sa belle-soeur :

(8) **Faut qu'elle aille à Saint-Eustache demain** (2'95, act.16: 7)

- 1 B. (au téléphone) OK c'est beau. OK merci beaucoup. Bye bye.
 (raccroche)

11 Dans Perrin et Vincent 1998, 1999, nous soutenons que le discours rapporté a une fonction d'**autorité** lorsqu'il reproduit (ou vise à appuyer) une opinion du narrateur, une opinion que ce dernier cherche personnellement à communiquer dans l'interaction effective (voir également à ce sujet Perrin 2000).

- 2 Faut qu'elle aille à Saint-Eustache demain Fabreville puis elle dit qu'elle vient à Montréal: dans l'après-midi.
- 3 NX Mais j'ai dit «Passes-tu dans le bout'?»
- 4 → NX Bien elle dit «Bien oui elle dit je peux aller te les chercher tes affaires».
- 5 A. Demain?
- 6 B. Oui.
- 7 A. Ah bien. (claque des mains)
- 8 B. Fait-que c'est merveilleux.

C'est sans aucun doute à l'énoncé 4 qu'incombe ici la tâche de rapporter l'évènement majeur de cette conversation relatée, celui qui motive le compte rendu. Or, l'énoncé en question ne vise ici fondamentalement ni à informer l'interlocuteur du fait que quelqu'un a dit quelque chose, ni surtout à présenter ce fait comme racontable à aucun niveau. Si la locutrice affirme que sa correspondante lui a dit qu'elle voulait aller à Saint-Eustache et qu'elle pourrait prendre ses affaires, c'est alors essentiellement dans le but de communiquer que sa correspondante ira à Saint-Eustache et prendra ses affaires. Ce fait est attesté notamment par les évaluations en 7 et 8, qui ne portent pas sur le tour de parole rapporté, sur le fait que quelqu'un a dit quelque chose à l'autre bout du fil, mais directement sur l'information qui s'y trouve exprimée, prise en charge par la locutrice dans l'interaction effective. La fonction du discours rapporté est alors simplement d'imputer à autrui, pour lui donner plus de force persuasive, une information que la locutrice cherche en fait elle-même à communiquer. Lorsqu'il vise ainsi à informer de ce qui a été dit (et non du fait que cela a été dit), le discours rapporté donne lieu à un argument d'autorité qui tend à libérer le compte rendu de toute exigence de racontabilité ou de mémorabilité. C'est le cas également dans l'exemple (9), où la locutrice cherche à communiquer qu'elle ne sait pas si Samy fait de l'asthme. Son seul objectif est alors de reconduire dans l'interaction effective, par le moyen d'une sorte d'argument d'auto-autorité (au sens de Perrin et Vincent 1997), ce qu'elle a dit au médecin dans le passé, afin de répondre aux questions de son interlocutrice (5 et 6) :

(9) **Le rhume de Samy** (1995, act.4: 44)

- 1 A. Hey Seigneur tu vas-tu passer l'hiver Samy avec ton rhume? Hein?
- 2 F. Si il vente là je peux pas l'amener dehors.
- 3 A. Il étouffe?
- 4 F. Il étouffe.
- 5 NX Le docteur m'a demandé si il fait de l'asthme

- 6 NX j'ai dit «Je le sais pas».
- 7 A. C'est style: plus bronchite là <F. oui une bronchite> hum
<G. Oui> il retient du grand-père G. (Je sais pas là) (Moi aussi)
()
- 8 F. Oui il y a pas mal de grand-père dans lui. Je le regarde aller
là je dis «Maudit qu'il me fait penser au père bien des aff:».

Dans ces deux derniers exemples, le compte rendu est peu développé (il se réduit à deux énoncés narratifs portant sur un échange formé de deux tours de parole). Il n'est soumis à aucune contrainte de racontabilité ou de mémorabilité et ne vise qu'accessoirement à rendre compte du fait que quelqu'un a dit quelque chose (ou plus généralement à rendre compte de ce qui s'est passé dans la conversation relatée). Dans ce cas, le compte rendu ne vise qu'à contextualiser dans le vécu du locuteur une information que ce dernier cherche en fait à communiquer dans l'interaction effective. Mais malgré cela, les exemples (8) et (9) reproduisent néanmoins un fragment de conversation passée et sont donc potentiellement aptes, non seulement à orienter l'interprétation sur le fait que quelqu'un a dit quelque chose, mais aussi à rendre ce fait racontable, à condition que certains tours de parole rapportés sortent de l'ordinaire à quelque niveau que ce soit. Considérons à ce sujet l'exemple suivant, où la locutrice cherche à communiquer qu'elle déteste les sollicitations téléphoniques :

(10) **Sollicitation téléphonique** (1'95, act. 4)

- 1 Hey on: a souvent des appels de ça thermopompes.
[discussion sur la sollicitation téléphonique]
- 2 N Ils font toutes sortes de détours
- 3 N L'autre fois là. Il a commencé à me parler de quoi au téléphone.
- 4 → NX là j'ai dit «C'est pas une histoire de thermopompes ça».
- 5 NX Bien il dit «Écoutez-moi madame j:»
- 6 → NX «Non non non j'ai dit je suis pas intéressée je veux rien savoir de ça».

Comme dans les deux exemples précédents, le compte rendu vise ici à argumenter par autorité, c'est-à-dire à contextualiser, dans le passé d'une conversation relatée, l'information exprimée dans l'acte de parole rapporté en 6, que la locutrice prétend reconduire dans l'interaction effective. Dans ces conditions, le compte rendu pourrait donc être délivré de toute contrainte de racontabilité. Néanmoins, la locutrice ne se contente pas ici, comme c'était le cas dans les exemples (8) et (9), d'argumenter par autorité. Elle en profite pour s'attribuer, dans la conversation rapportée, certains tours de parole susceptibles d'être perçus

comme racontables en vertu de leur forme querelleuse et polémique; c'est le cas des énoncés 4 et 6 notamment. L'exemple (11) fonctionne de manière analogue.

(11) **Claude il a-tu fait' faire le sien** (2'95, act.13: 4)

- 1 G. Claude il a-tu fait' faire le sien? [son rapport d'impôt]
- 2 N B. Je l'ai vu jeudi il était chez Lise.
- 3 NX Il dit «Ma belle-soeur il dit va falloir qu'on se voie là».
- 4 NX J'ai dit «Oui comment ça?».
- 5 NX Il dit «Tu-sais mon rapport d'impôt là?»
- 6 NX j'ai dit «Oui»
- 7 NX il dit «Je pense que tu vas être obligée de m'aider»
- 8 → NX j'ai dit «Ah oui j'haïs ça faire ça <(rire)> tu les apportes pas.
J'aime pas ça faire ça».

L'acte de parole rapporté en 8, qui est le point culminant de ce compte rendu, a une double motivation. En tant qu'argument d'auto-autorité, d'une part, il permet au compte rendu de contextualiser dans le passé une information que la locutrice cherche à communiquer dans l'interaction effective. Et d'autre part, sa forme polémique assure au compte rendu une certaine racontabilité, qui lui donne les moyens de prendre plus d'ampleur, de mettre en place une intrigue, et indirectement de renforcer l'argument d'autorité. Ces derniers exemples font néanmoins apparaître que la racontabilité et le fait que telle ou telle conversation a eu lieu dans un passé récent ne sont pas les seuls critères susceptibles de justifier un compte rendu de conversation dans une conversation. Lorsqu'il sert à mettre en scène le point de vue d'une autorité, qu'il s'agisse d'un tiers ou du locuteur lui-même en tant qu'être du monde, le compte rendu se justifie à un autre niveau. Voyons à ce sujet un dernier exemple de compte rendu visant à la fois à mettre en scène un point de vue que le locuteur cherche à communiquer dans l'interaction effective, et à répondre aux normes de racontabilité :

(12) **«Bonjour Gilles»** (1'95, act.16: 45)

- 1 [La discussion porte sur Gilles, qui n'a pas l'esprit d'équipe]
J. C'est ça. [...] il va parler il va parler pour lui tu-sais.
<A. humhum> (rire) Il pensera pas aux autres là.
- 2 Regarde comme moi regarde je vais t'en donner des exemples
encore à propos de lui. Je m'en vais aux toilettes là OK
l'autre jour je m'en vais aux toilettes
- 3 il dit il me regarde de même
- 4 puis ça faisait quoi ça faisait quoi si: six mois que je l'avais
pas vu parce-qu'il était slaqué.
- 5 NX Il dit «Aimé il dit tu en passes-tu des»

- 6 non il m'a même pas dit Aimé
 7 NX «il dit tu passes-tu des cours toi il dit d'ordinateurs?»
 8 je le regarde
 9 NX j'ai dit «Bonjour Gilles.»
 10 Là il me regarde.
 11 Il sa: il comprenait pas là.
 12 NX Il dit «Tu passes-tu des cours d'ordinateurs?»
 13 NX J'ai dit «Bonjour Gilles. Ça va?» tu-sais
 14 NX Ah il dit «Oui oui il dit bonjour bonjour il dit tu passes-tu des cours d'ordinateurs?» <A. (rire)>
 15 NX J'ai dit «Oui Gilles je prends des cours d'ordinateurs» tu-sais
 16 A. Pas capable: de dire bonjour tu-sais.

Dans l'exemple (12), le locuteur présente son point de vue sur Gilles, l'interlocuteur de l'interaction relatée. L'argument d'auto-autorité ne correspond littéralement à aucun tour de parole de la conversation avec Gilles, mais il peut être assimilé à un point de vue que le locuteur communique néanmoins implicitement à Gilles, notamment dans les tours de parole rapportés en 9, 13 et 15. Plutôt que de se contenter d'affirmer que Gilles ne pense qu'à lui, ne s'intéresse pas aux autres (1), le locuteur appuie une telle affirmation sur ce qu'il a perçu et laissé entendre, à Gilles et à propos de Gilles, dans les circonstances de la conversation qu'il relate. Ceci dit, l'argument d'autorité est encore renforcé par la racontabilité des tours de parole rapportés (9, 13 et 15), ce qu'attestent notamment les répétitions (12, 13 et 14) et les évaluations (6, 8 et 10), qui contribuent à faire de ce compte rendu un récit au sens fort. Comme les deux exemples (10) et (11), ce compte rendu s'oppose donc doublement aux comptes rendus qualifiés de purement informatifs, présentés dans la section 4.1 (exemples (2), (3) et (4), d'une part en tant qu'argument d'autorité, d'autre part en tant que récit au sens fort, visant à une certaine racontabilité).

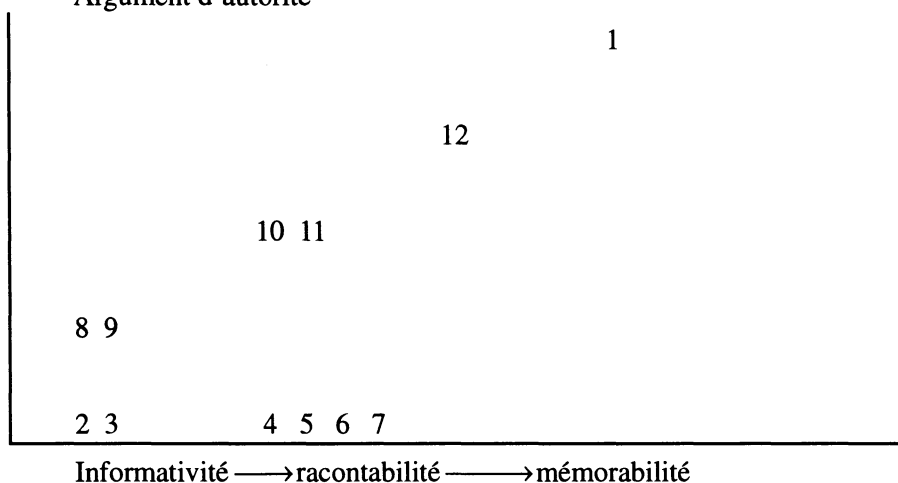
5. Conclusion

Pour récapituler les observations proposées dans cette étude, le schéma qui suit fait apparaître que les comptes rendus de conversations dans la conversation, et plus largement sans doute l'ensemble des récits de parole à l'oral, peuvent être analysés réciproquement du point de vue de leur degré de racontabilité / mémorabilité d'une part (en ordonnée), et de leur force d'argument d'autorité d'autre part (en abscisse). Toute séquence narrative peut virtuellement être intégrée dans ce schéma. Nos exemples s'ordonnent ainsi successivement

vers le pôle du récit, et transversalement vers le pôle de l'autorité et de la force argumentative. Les purs comptes rendus, qui tendent essentiellement à informer de ce qui a eu lieu dans les conversations qui se sont tenues, se situent donc vers la gauche en bas du schéma. Les récits plus racontables et mémorables se situent à droite, et ceux qui sont dotés d'une certaine force d'autorité sont plus haut dans le schéma. Les récits qui se détachent de l'abscisse et de l'ordonnée possèdent des propriétés relevant des deux continuums. La position des derniers exemples analysés (10), (11) et (12) tient compte du fait que la racontabilité des actes de parole rapportés agit indirectement sur la force de l'argument d'autorité qu'ils mettent en jeu :

Argumentation

Argument d'autorité



Compte rendu

Récit

Figure 1– Distribution des séquences narratives selon leur degré de racontabilité et leur force d'argument d'autorité

Ce schéma permet de visualiser que la mise en récit peut servir à des fins diverses et produire des effets différents. En un mot, l'activité qui consiste à rendre compte des conversations tenues dans un passé immédiat peut reproduire certains tours de parole, soit essentiellement parce qu'ils se sont produits dans le cadre de telle ou telle conversation, soit parce qu'ils ont en outre donné une couleur à la journée (amusante, déplaisante, étonnante), soit encore parce qu'ils permettent d'étayer par autorité l'argumentation du locuteur.

Références

- ADAM, J.-M., 1994, *Le texte narratif*, Paris, Nathan.
- BAKHTINE, M., 1997, *Le marxisme et la philosophie du langage*, Paris, Minuit.
- GOFFMAN, E. 1973 [1959] *The Presentation of Self in Everyday Life*, New-York, Doubleday Anchor.
- GÜLICH E. et U. QUASTHOFF, 1986, «Story-telling in Conversation», *Poetics* 15: 217-241.
- HORVATH, B., 1989, «Text in Conversation: Variability in Story-Telling Texts», dans K. M. Denning et coll., *Variation in Language, NWAVE-XV at Stanford*, Stanford University Press, p. 212-223.
- LABOV, W., 1978 [1972], «La transformation du vécu à travers la syntaxe narrative», *Le parler ordinaire*, Paris, Minuit, p. 289-335.
- LABOV, W., 1997, «Some Further Steps in Narrative Analysis», *Journal of Narrative and Life History*, 7(1-4): 395-415.
- LABOV, W. et J. WALETSKY, 1967, «Narrative Analysis: Oral Versions of Personal Experience», dans J. Helm et coll., *Essays on the Verbal and Visual Arts*, Seattle, University of Washington Press, p. 12-44.
- LAFOREST, M., 1996, «De la manière d'écouter des histoires. La part du narrataire», *Autour de la narration. Les abords du récit conversationnel*, Québec, Nuit Blanche, p. 73-95.
- PERRIN, L., 1996a, *L'ironie mise en trope, du sens des énoncés hyperboliques et ironiques*, Paris, Kimé.
- PERRIN, L., 1996b, «Récit implicite et discours rapporté dans le texte littéraire», *Études de Linguistique Appliquée* 102, Paris, Didier, p. 219-235.
- PERRIN, L., 2000, «Le discours rapporté à fonction d'autorité polyphonique», dans G. Martel et coll., *Autour de l'argumentation. Rationaliser l'expérience quotidienne*, Québec, Nota Bene.
- PERRIN, L., et D. VINCENT 1997 «L'interprétation du verbe *dire* en contexte conversationnel : des clauses performatives aux clauses descriptives», *Revue de sémantique et pragmatique* 2 : 137-153.
- ROULET, E. 1989 «Des dimensions argumentatives du récit et de la description du discours», *Argumentation* 3 : 247-270.
- SACKS, H., 1992 [1965-1972], *Lectures on Conversation*, vol. 1 et 2, Cambridge, Blackwell.
- VINCENT, D., 1995, «Du dialogue au soliloque. Des interactions plus ou moins conversationnelles», *Cahiers de linguistique française* 16: 53-68.
- VINCENT, D., 1996, «La racontabilité du quotidien», dans M. Laforest et coll., *Autour de la narration. Les abords du récit conversationnel*, Québec, Nuit Blanche, p. 29-45.
- VINCENT, D., 1997, «“Est-ce que je peux te raconter une histoire?” Sur la pertinence de la méthodologie de Harvey Sacks pour l'analyse conversationnelle», dans J.-C. Beacco et coll., *Le dialogique*, Berne, Peter Lang, p. 207-216.

- VINCENT, D., 1998, «La distribution des rôles parlants et des rôles de figurants dans les interactions quotidiennes», communication au 6e Congrès international de pragmatique, Reims.
- VINCENT, D., 2000, «L'argumentation et les discours identitaires», dans G. Martel et coll., *Autour de l'argumentation. Rationaliser l'expérience quotidienne*, Québec, Nota Bene.
- VINCENT, D. et S. DUBOIS, 1995, «Les échanges rapportés. Une mise en scène de l'interaction», *Modèles de l'interaction verbale*, Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence, p. 319-330.
- VINCENT, D. et S. DUBOIS, 1997, *Le discours rapporté au quotidien*, Québec, Nuit Blanche.
- VINCENT, D., M. LAFOREST et G. MARTEL, 1995, «Le corpus de Montréal 1995. Adaptation de la méthodologie sociolinguistique pour l'analyse conversationnelle», *Dialangue* 6: 29-45.
- VINCENT, D., M. LAFOREST et J. NICOLE, 1995, «L'étonnement et l'étonnant dans le discours oral spontané», *Faits de langue*, Paris, PUF, p. 121-130.
- VINCENT, D. et L. PERRIN, 1998, «Reported Speech: Narrative Action or Dramatization of Personal Experience?», *Papers in Sociolinguistics, NWAVE à Québec*, Québec, Nota Bene, p. 239-249.
- VINCENT D. et L. PERRIN, 1999, «On the narrative versus non narrative functions of reported speech: A socio-pragmatic study», *Journal of Sociolinguistics* 3-3: 291-313.